

Paris, le 6 avril 2007 - n° 65/D130

Monsieur, Cher ami,

Dans votre courrier du 6 mars 2007, vous me faites part des réflexions que vous inspire le report par l'Insee du calage des estimations du chômage au sens du BIT.

Devant les difficultés méthodologiques que connaît à ce sujet le système statistique public, lesquelles l'ont conduit à reporter la publication de cet indicateur clé de la mesure du chômage, J'ai souhaité que le Cnis joue pleinement son rôle de concertation entre producteurs et utilisateurs des statistiques.

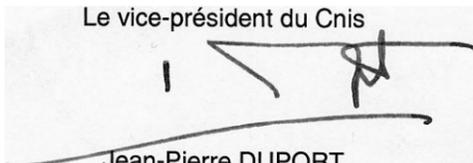
Dans cette perspective, la Formation Emploi-revenus du 8 mars a permis, d'une part à l'Insee et à la Dares d'exposer les résultats de leurs travaux et les difficultés rencontrées, d'autre part aux utilisateurs d'exprimer leurs différents points de vue.

Il me semble que les explications apportées par l'Insee et la Dares, lors de cette réunion, ont répondu, sinon complètement, du moins en partie aux questions que vous posiez dans le courrier que vous m'avez adressé auparavant. Les compléments que vous trouverez ci-joints ont été établis à partir des derniers éléments actuellement disponibles et contribueront, je l'espère, à parfaire votre information, notamment en ce qui concerne les demandes que vous listiez en annexe de votre lettre. Je vous indique par ailleurs que l'Insee et la Dares se sont engagés à poursuivre leurs investigations pour rendre compte du mieux possible des divergences observées. Ils présenteront les résultats de ces travaux devant le Cnis à l'inter formation statistiques sociales de novembre prochain.

Lors de la réunion du 8 mars, de nombreux intervenants ont fait valoir, comme du reste vous même dans votre courrier, qu'une véritable mesure de l'emploi, du chômage, du sous emploi et de la précarité ne pouvait se limiter au seul indicateur du taux de chômage au sens du BIT. C'est dans ce sens que le bureau du Cnis a demandé, dans son avis adopté le 21 mars, la mise en place d'un groupe de travail qui précise la batterie d'indicateurs que le système statistique public devra produire pour rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail. Enfin, dans votre courrier du 6 mars comme déjà dans celui du 8 novembre 2006, vous vous inquiétiez d'une possible mise en cause de l'indépendance du système statistique public. Si, comme l'a confirmé l'évaluation par les pairs de l'Insee sur la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques, l'indépendance professionnelle des statisticiens français est bien établie dans la pratique, je note cependant avec eux que la France est l'un des rares pays européens à ne pas l'avoir inscrite dans le droit. Comme je l'ai annoncé à la dernière réunion du bureau du Cnis, je pourrais faire part de cette préoccupation au nouveau ministre de l'Économie et des Finances. Cette question pourra également faire l'objet d'un examen à la prochaine assemblée plénière.

Vous remerciant de votre implication dans les travaux du Cnis, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et cordiaux

Le vice-président du Cnis



Jean-Pierre DUPORT

Monsieur Denis DURAND  
CGT Banque de France  
CODE 751647  
75049 PARIS CEDEX 01

Pièces jointes : Deux annexes

Secrétariat général du CNIS : Insee D130-18 bd Adolphe Pinan) - 75675 PARIS CEDEX 14 -Tél. : 01 41 17 52 62-  
fax : 01 41 17 55 41-Mél [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - <http://www.cnis.fr>

### Réponse aux questions de la CGT relatives à l'enquête emploi

- L'évolution du taux de réponse trimestre par trimestre et par région a été donnée au CNIS pour les années 2005 et 2006. Les données correspondantes pour 2003 et 2004 seront publiées dans une note méthodologique d'ici fin mars. L'année 2002 est une année particulière car prenant en compte la montée en charge du nouvel échantillon de l'enquête emploi mis en service par sixième à partir du T3/2001. Ce n'est qu'à partir du T4/2002 que l'ensemble de l'échantillon de l'enquête emploi est homogène. Les données 2002 ne sont donc pas comparables à celles des autres années.
- Le biais de rotation en moyenne annuelle 2005 et 2006 a été communiqué au CNIS, pour ce qui concerne l'estimation du chômage. Des éléments relatifs aux années antérieures figurent dans un article présenté aux Journées de méthodologie statistique en 2005  
(référence : <http://ims.insee.fr/site/files/documents/2006/4401>  
- JMS2005 SESSION15 GOUX ACTES.PDF dans le tableau 8).
- L'évolution trimestrielle du nombre de chômeurs au sens du BIT dans l'enquête emploi comparée à celle du nombre de DEFM 1,2,3 sans activité réduite depuis 2002 (données brutes et en moyenne annuelle glissante), n'a pas été communiquée au CNIS. Nous avons toutefois communiqué les moyennes annuelles 2004, 2005, 2006 ainsi que les glissements T405/T406 de l'enquête emploi, comparés à ceux des DEFM123, har. Nous n'avons encore jamais communiqué sur les données trimestrielles de l'enquête emploi, du fait d'un recul encore insuffisant sur la saisonnalité de la série.
- L'analyse des transitions entre situations d'emploi et de non-emploi selon le mode de collecte ne fait pas partie des travaux que nous avons déjà menés. L'enquête Emploi suit en effet des logements et non des individus : on ne suit donc pas les personnes qui changent de logement, dont les transitions sur le marché du travail ne peuvent être supposées identiques à celles des personnes qui ne changent pas de logement. Nous souhaitons tout d'abord, d'ici l'automne, proposer une méthode permettant de traiter le problème de cylindrage des données, généré par le rapprochement de deux trimestres consécutifs. On pourra ensuite étudier l'effet des modes de collecte sur ces calculs de transition.
- Le taux de chômage BIT tiré de l'enquête emploi 2006 en moyenne annuelle a été restitué au CNIS, tout en indiquant que ce chiffre était susceptible d'être modifié en fonction des travaux d'investigation en cours, notamment à partir de l'enquête non-répondants.

Pour la question du bouclage : nous n'envisageons pas d'analyse des bouclages population active/emploi/chômage dans l'immédiat. Les incertitudes sont trop importantes tant sur l'estimation du chômage en 2006 que sur celle de la population active à court terme à utiliser (difficultés à appréhender les comportements d'activité des seniors : à quelle vitesse la nouvelle loi Fillon va-t-elle se diffuser, alors que la première génération du baby-boom née en 1946 atteint 60 ans en 2006 ?). Cette analyse du bouclage est reportée au mieux à l'automne 2007, avec la réactualisation des chiffres du chômage 2006.

## Éléments de réponse sur les points soulevés par la CGT relatifs aux statistiques de la DARES

Dans sa lettre du 6 mars 2007 au Président du bureau du CNIS, la CGT a formulé un certain nombre d'observations et de demandes relatives à l'enquête Emploi de l'INSEE et aux statistiques de l'ANPE publiées par la DARES. Cette fiche vise à apporter quelques éléments de réponse s'agissant des statistiques publiées par la DARES.

Dans le contexte de la décision, prise par l'INSEE, de reporter à l'automne 2007 le calage de la série mensuelle de taux de chômage au sens du BIT sur les résultats de l'enquête Emploi, la CGT note qu'« on ne saurait se résoudre à ce que les chiffres issus de l'ANPE constituent la seule information actualisée sur le chômage ». Il est vrai que la série mensuelle de chômage au sens du BIT traduit en 2006 et 2007 essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2, 3 hors activité réduite, inscrits à l'ANPE. A ce titre, la DARES mentionnera clairement dans ses prochaines publications que ces estimations mensuelles du chômage BIT resteront provisoires jusqu'au recalage qu'opérera l'INSEE à l'automne 2007.

Dans ce contexte, il convient par ailleurs de rappeler que les deux types d'indicateurs de chômage, à savoir l'indicateur de chômage au sens du BIT et les statistiques de l'ANPE, ont chacun leur utilité. Les statistiques de l'ANPE recensent chaque mois les demandeurs d'emploi inscrits dans 8 catégories en fonction du type d'emploi recherché, de l'exercice éventuel d'une activité au cours du mois et de la disponibilité effective des demandeurs d'emploi. En cela, les statistiques de l'ANPE peuvent rendre compte en partie de la diversité des situations des demandeurs d'emploi, ce qui rejoint au demeurant en partie une des préoccupations exprimées par la CGT.

La CGT note qu'un certain nombre d'éléments doivent être apportés pour améliorer la compréhension des évolutions récentes du chômage, notamment sur les facteurs suivants : la création de la convention de reclassement personnalisé, la modification récente du calendrier de relance des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois, le meilleur classement en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise, la mise en place du suivi mensuel personnalisé à l'ANPE. De fait, la DARES a apporté des éléments d'information et d'analyse détaillés sur ces facteurs qui ont pu affecter mécaniquement le dénombrement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et l'estimation mensuelle provisoire du chômage au sens du BIT dans le cadre de la réunion de la formation emploi, revenus du CNIS du 8 mars d'une part, et dans ses publications récentes d'analyse conjoncturelle d'autre part, en particulier dans ses « Premières Informations » trimestrielles respectivement sur « la conjoncture de l'emploi et du chômage » et « le marché du travail ».

La CGT demande que le CNIS soit informé des résultats d'un groupe de travail associant notamment l'INSEE et la DARES pour mieux comprendre les évolutions récentes de l'emploi, du chômage et de la population active. La DARES souhaite naturellement poursuivre ses travaux d'analyse en concertation avec les autres producteurs concernés de la statistique publique, notamment l'INSEE et l'ANPE.

La CGT regrette « la hâte avec laquelle ont été mises en place des enquêtes auprès des chefs d'entreprise sur l'évaluation du contrat nouvelle embauche, censées en mesurer très rapidement les effets sur l'emploi, alors que l'engagement d'enquêter sur ce point auprès des salariés n'a pas été suivi d'effet jusqu'à présent ». La DARES souhaite rappeler que ces enquêtes auprès des chefs d'entreprises répondaient d'abord au souci d'éclairer le débat public, économique et social. En cela, ces travaux répondait également à une demande des pouvoirs publics et aux préoccupations exprimées par certains partenaires sociaux. Ces enquêtes ont été bien menées selon les règles et les usages de la statistique publique et la DARES s'est efforcée de prendre en compte le mieux possible les recommandations que la formation emploi, revenus du CNIS et les partenaires sociaux consultés lui ont faites. Ces enquêtes auprès des entreprises ont obtenu le label de qualité statistique du CNIS et la DARES prévoit bien de réaliser une enquête auprès des salariés en 2008. Cette enquête sera précédée d'études monographiques, menées actuellement par le CEE sur le terrain, qui permettront d'établir le questionnaire individuel dans les meilleures conditions.

Le tableau ci-joint fournit un état des lieux de la disponibilité des données demandées par la CGT en annexe de sa lettre au Président du CNIS.

**Disponibilité des données concernant les indicateurs du marché du travail**

<b>Demande CGT</b>	<b>Disponibilité dans les publications Dares</b>	<b>Données disponibles mais non publiées</b>	<b>Disponibilité sur Internet</b>	<b>Autres sources</b>
Evolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi classés en catégorie 5 : <i>Créateurs d'entreprise</i> <i>Bénéficiaires de contrat aidés</i>	Disponible dans les « Premières Informations » (PI) trimestrielles sur le « marché du travail » N° 20.1 et N°50.2 (mai et décembre 2006)		Données sur les chômeurs créateurs d'entreprises et les bénéficiaires de contrats aidés dans le « Tableau de bord des politiques de l'emploi »	
Evolution mensuelle d'entrées et du stock de CRP	Données sur les entrées disponibles dans les PI trimestrielles sur le « marché du travail » N° 20.1 et N°50.2 (mai et décembre 2006)		oui (« Tableau de bord des politiques de l'emploi »)	
Evolution mensuelle d'entrées et du stock de CTP	non		non	Unedic
Evolution mensuelle du taux d'absence au contrôle sur l'ensemble des DEFM123	Les données sur les sorties pour absences au contrôle sont déjà disponibles dans la PI mensuelle sur le « marché du travail » pour les DEFM1, et dans la PI trimestrielle N° 11.1 (mars 2007) pour les DEFM123		Oui pour les DEFM1 ; les données pour les DEFM123 seront prochainement mises sur le site Internet	
Motifs des sorties des listes ANPE en précisant le régime d'indemnisation des demandeurs d'emploi au moment de la sortie	non	Sous réserve de l'exploitation du FHS, disponibles en juillet 2007 pour les données 2006	non	
Nombre de fins de droits	non	Sous réserve de l'exploitation du FHS, disponibles en juillet 2007 pour les données 2006	non	
Evolution mensuelle des sorties pour reprise d'emploi déclarée en isolant les contrats aidés	Disponibles dans la PI trimestrielle sur le « marché du travail » N°50.2 (décembre 2006)			
Evolution du nombre d'offres déposées à l'ANPE en isolant <i>Contrats aidés</i> <i>CDD</i>	Données disponibles dans la PI mensuelle sur le « marché du travail » en distinguant les emplois durables de plus de 6 mois, les emplois temporaires de 1 à 6 mois, les emplois occasionnels de moins de 1 mois		non	
Evolution mensuelle du nombre de missions d'intérim et de leur équivalent à temps plein	Données trimestrielles disponibles dans les PI trimestrielles sur « l'emploi intérimaire »			Unedic
Evolution mensuelle du taux d'embauche à partir des mouvements de main d'œuvre	Données mensuelles disponibles dans les « Informations Rapides » trimestrielles de l'Insee sur les MMO ; données trimestrielles dans la PI trimestrielle sur MMO			